

Paroisse:

Pasteur-e:

Date:

Pasteur-e régional-e:

Feuille pour le développement des ressources humaines destinée au développement des ressources humaines pour le corps pastoral

Prière de remplir après

EAD 1-3 Entretiens de qualification avec les pasteures et pasteurs

Avez-vous suivi/suivez-vous une formation continue durant l'année en cours?

Oui – la formation continue ci-après a été suivie (nom, cours, lieu, durée)

Preuve d'un apprentissage conjoint dans un groupe d'intervision ou dans le cadre d'un auto-apprentissage (joindre le document).

Non – Raison pour laquelle aucune formation continue n'a été suivie.

De quels talents, dons ou formations spécifiques disposes-tu que tu souhaites mettre à disposition dans le contexte plus large de l'Eglise nationale?

Tâches générales de l'Eglise (sur le plan régional, cantonal, national)

Communications/suggestions destinées au service Développement des ressources humaines corps pastoral

--

Le ministère pastoral régional envoie la feuille pour le développement des ressources humaines au secteur
Théologie / service Développement du personnel (pep@refbejuso.ch)

Lieu:

Date:

--	--

Fonction:

Nom/Prénom:

Pasteur-e	
Pasteur-e régional-e	

Indications relatives à la feuille pour le développement des ressources humaines

En principe La feuille pour le développement des ressources humaines contient des informations pertinentes pour le développement du personnel du corps pastoral. Elle est remplie à la fin de chaque entretien d'appréciation et envoyée au service Développement du personnel (pep@refbejuso.ch).

Formation continue L'Eglise nationale accorde une grande importance à la formation continue régulière de ses collaboratrices et collaborateurs, qui constitue un élément essentiel du développement du personnel. La formation continue est une obligation et un droit des pasteures et pasteurs. Les autorités préposées veillent à ce que leurs collaboratrices et collaborateurs suivent régulièrement une formation continue (voir art. 4 al. 2 du règlement sur la formation continue [RLE 59.010]). Les pasteures régionales et pasteurs régionaux en particulier aident les membres du corps pastoral à planifier leur formation continue.

La preuve de formations continues régulières est une condition d'octroi d'un congé d'études (art. 17 al. 1 let. e du règlement sur la formation continue)

La collecte des informations relatives à la formation continue suivie sert à garantir la formation continue et le congé d'études.

Inventaire des talents Il est dans l'intérêt tant de l'évolution de l'Eglise que de la satisfaction professionnelle personnelle des pasteures et pasteurs que leurs talents spécifiques et leurs formations supplémentaires soient reconnus, encouragés et mis au service de l'ensemble de l'Eglise. L'objectif est de dresser un inventaire des talents. Dans la mesure du possible, le service Développement du personnel répond aux inscriptions dans cette rubrique.

Tâches générales de l'Eglise L'Eglise nationale est une Eglise au service de l'ensemble de la société. Les pasteures et pasteurs sont appelés à s'engager au-delà de leur paroisse sur le plan régional, cantonal ou national. L'Eglise nationale a besoin de données fiables si elle entend pouvoir accompagner et promouvoir la réalisation des tâches générales de l'Eglise.